

Chronique de la méchanceté ordinaire

La condition de petit paysan est déjà difficile par elle-même mais quand en plus s'y ajoutent la malhonnêteté et la méchanceté il y a de quoi désespérer.

Pourquoi donc deux agents des services vétérinaires (DDPP de l'Eure Direction Départementale de la Protection de Populations, service environnement, santé et bien être des animaux) se sont présentés le 24 juin 2011 à la porte de ma ferme sans prévenir ?

Etait ce pour effectuer un contrôle réglementaire, ou pour perpétrer l'assassinat de ma ferme, en représailles à ma résistance aux escroqueries du vétérinaire sanitaire de mon secteur ?

Voici un résumé des faits

En juin 2010, Monsieur Christian LEROUGE vétérinaire sanitaire officiel demeurant à BROGLIE a choisi d'utiliser le chantage envers moi, en refusant de faire les prises de sang prophylactiques annuelles obligatoires, si je ne cétais pas à ses exigences.

Sans ces prises de sang, mon élevage n'a plus de laisser-passer sanitaire et devient donc paralysé et condamné à mort.

Ses exigences, me faire payer des factures falsifiées pour des actes qu'il n'a pas fait.

Un exemple : Mr Lerouge facture des tuberculinations « obligatoires » qu'il simule et par conséquent ne revient jamais contrôler, depuis des lustres. Les certificats, « indemne de tuberculose » seront donc établis sur des faux, édifiant non ! Lorsque je préviens celui-ci que s'il persiste à refuser de faire les prises de sang, il me met dans l'obligation de dénoncer son chantage et ses escroqueries, il s'en moque éperdument !!!

La Procureure de la République classera l'affaire d'escroquerie, sans suites, un an plus tard, pour faits datant de plus de 3 ans (?), ce qui n'empêche pas l'escroc en question de continuer encore aujourd'hui les mêmes pratiques!

Malgré de nombreux avertissements aux services vétérinaires de la DDPP sur le préjudice que je subis, (je ne peux plus vendre mes animaux), ceux ci ne font rien pour réquisitionner Mr Lerouge pour faire les prises de sang.

Et en réponse à mes demandes, ils débarquent chez moi un an plus tard, le 24 juin 2011 à 10 heures pour me régler le compte de ma ferme.

Les conditions dans lesquelles cette visite s'est faite sont si atypiques et irrespectueuses qu'elle n'a rien à voir avec un contrôle régulier.

Je m'en suis expliqué auprès du directeur de la DDPP puis du Parquet, je n'ai jamais reçu d'excuses ni de regrets mais des convocations en gendarmerie et finalement devant le tribunal.

Sans aucune vérification de mon livre d'élevage et contrairement aux directives officielles, les agents de l'Etat décrètent abusivement que mes bovins ne sont pas identifiés, interdisent immédiatement toute vente et donc doivent prendre le chemin de l'abattoir ou de l'euthanasie.

Ensuite en réponse au courrier de mon avocat, ils refusent de réquisitionner un vétérinaire tant que je ne ferai pas des tests génétiques à mes frais. Tests tout a fait inutiles car aucun doute n'est possible quand à la filiation des animaux (j'ai deux vaches !) Il suffit de consulter le livre d'élevage.

Ma laiterie est salie par leurs propos et déclarée hors norme réglementaire et je suis donc contraint de cesser de vendre mes produits laitiers pour l'alimentation humaine. On me décrie sur les moyens que j'utilise mais nullement sur la qualité finale exceptionnelle de mes productions, curieux non ?

Cela fait trois ans que je ne peux plus vendre mes animaux, leur nombre s'accumule et je n'ai plus assez de nourriture pour passer l'hiver normalement.

Et la seule réponse des agents de la DDPP de l'Eure, après le lynchage, la paralysie, le chantage et l'asphyxie c'est le tribunal.

Ces agents de l'Etat ont abusé outrageusement et illégalement de leurs pouvoirs.

Il fut des temps où une police d'Etat totalitaire, de sinistre mémoire fusillait sur le champ les résistants maintenant les temps ont bien changé, on les étouffe économiquement.

Heureusement nous espérons tous que les juges sont là pour protéger les honnêtes gens.

L'audience publique est fixée après 4 reports le

Mardi 14 Janvier 2014 à 13heures 30mn

au Tribunal Correctionnel de BERNAY

Place de l'hôtel de Ville

Epilogue : Je serai déclaré coupable jusqu'en Cassation des suites d'une visite déclarée irrégulière par le Conseil d'Etat. Les juges du Pénal refusant d'appliquer la loi !